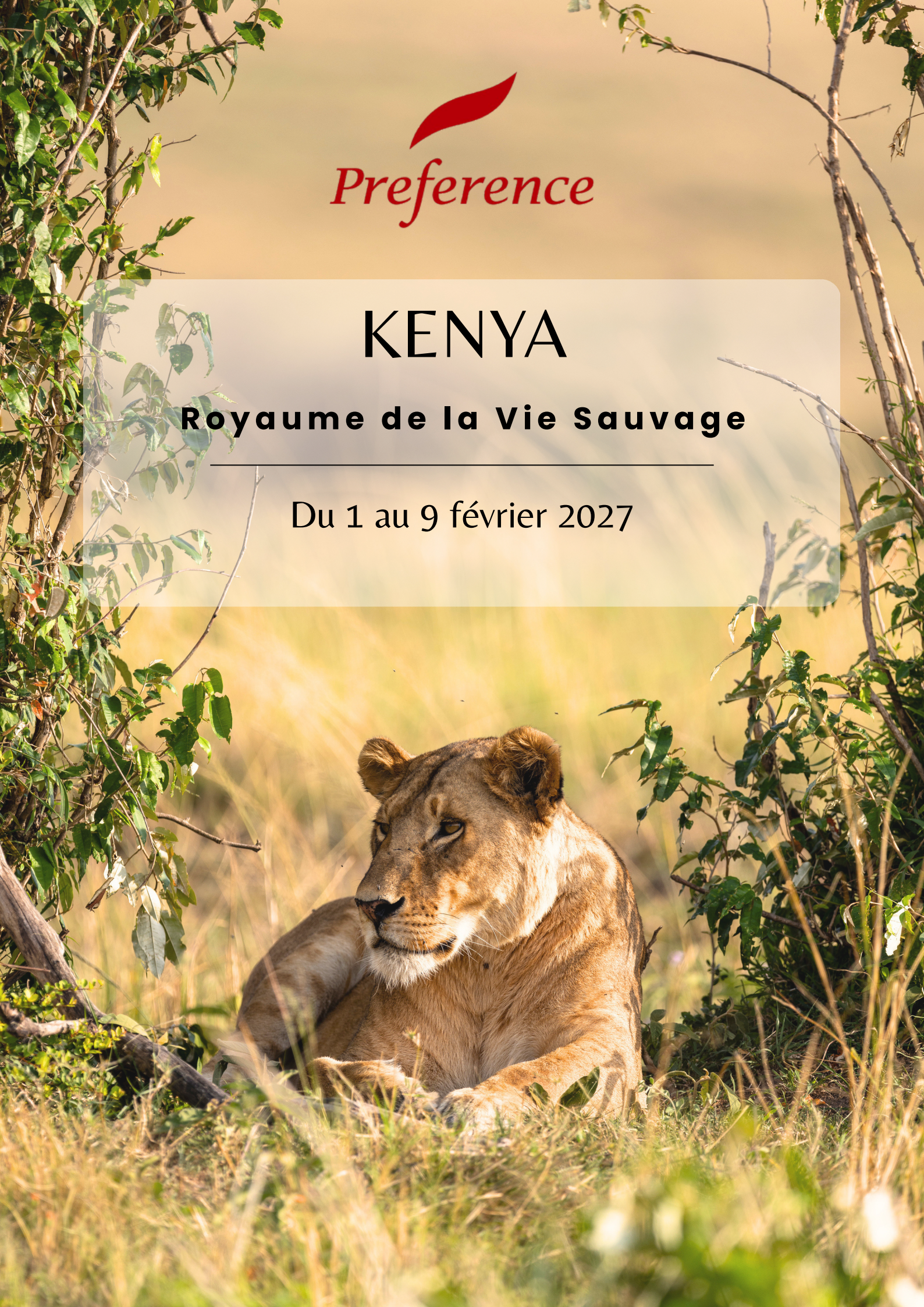




KENYA

Royaume de la Vie Sauvage

Du 1 au 9 février 2027



SAFARI AU KENYA : LA NATURE DANS TOUTE SA SPLENDEUR

Le Kenya s'étend de part et d'autre de l'équateur, entre l'océan Indien à l'est et la Vallée du Grand Rift qui traverse le pays du nord au sud. Cette diversité géographique façonne des paysages contrastés : vastes savanes du Masaï Mara, lacs alcalins de la vallée du Rift abritant d'importantes colonies de flamants roses, et plaines d'Amboseli dominées par le Kilimandjaro, point culminant de l'Afrique.

Le pays abrite une faune particulièrement riche, avec notamment les « Big Five » (lion, léopard, éléphant, buffle, rhinocéros), ainsi que de nombreuses espèces d'oiseaux recensées dans les différentes réserves.

Le Kenya est également le territoire historique du peuple Masaï, dont les traditions et le mode de vie pastoral restent aujourd'hui encore très présents dans la région du vallée du Rift et du Mara.

LES POINTS FORTS DE CE VOYAGE

EXPERIENCE UNIQUE

Un safari complet et varié, entre observation des Big Five dans leur habitat naturel, vastes savanes et lacs spectaculaires

VOLS

Des vols directs avec la compagnie aérienne Brussels Airlines

SAISON

La saison sèche, idéale pour découvrir le pays et voir les animaux

LOGEMENT & REPAS

Des lodges de tout confort et de charme ainsi que la pension complète

ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement professionnel de Preference de Bruxelles à Bruxelles

PRIX PRESTO

Un prix préférentiel (-255 €) pour toute inscription avant le 30/09 soit : 5.335 € par personne



CARTOGRAPHIE



VOTRE PROGRAMME

LUNDI 1 FÉVRIER

BRUXELLES ✈️ NAIROBI

Dans la matinée, envol **direct** de Bruxelles-Zaventem à destination de Nairobi avec la compagnie aérienne Brussels Airlines.

En fin de soirée, arrivée à Nairobi.

Accueil et transfert vers l'hôtel.

Installation et nuit à l'hôtel **Sarova Panafric 4*** (1 nuit).

MARDI 2 FÉVRIER

NAIROBI – NAKURU

Le matin, rencontre avec votre guide francophone et chauffeur.

Puis départ en 4x4 en direction du **Lac Nakuru** (environ 4h de trajet).

Les passionnés d'ornithologie seront comblés. En effet le Lake Nakuru est, en la matière, un véritable paradis avec plus de 450 espèces d'oiseaux recensés !

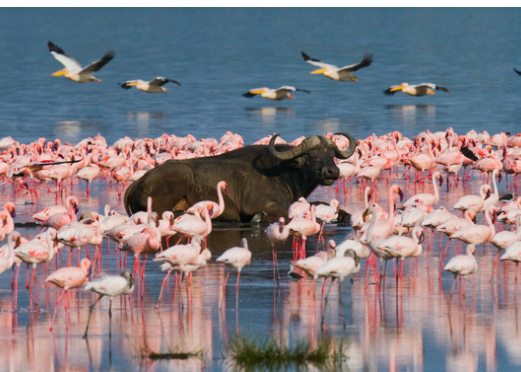
Installation et déjeuner tardif au lodge Sarova Lion Hill Game Lodge 4*.

Dans l'après-midi, départ pour un premier **safari**.

*Le **lac Nakuru** est un lac alcalin situé dans la Vallée du Grand Rift, au cœur du parc national du même nom. Troisième plus grand lac du Kenya après le lac Turkana et le lac Victoria, il est réputé pour abriter l'une des plus grandes populations de flamants roses au monde, ainsi qu'une grande diversité d'espèces d'oiseaux. Le parc environnant héberge par ailleurs une faune variée dont le rhinocéros noir, des lions, des girafes et des buffles.*

Retour au lodge en fin d'après-midi.

Dîner et nuit au **Sarova Lion Hill Game Lodge 4*** (1 nuit).





MERCREDI 3 FÉVRIER

NAKURU – MASAÏ MARA

Départ en direction du **Masaï Mara** (environ 4h30 de trajet), où se concentre toute la magie de l'ouest du Kenya. Ce lieu accueille une faune d'une richesse exceptionnelle et la savane, peuplée de gnous du Mara, constitue sans aucun doute le principal attrait de la région.

La route entre Nakuru et le Masaï Mara traverse la vallée du Rift à travers collines verdoyantes et terres agricoles, avant de rejoindre Narok, porte d'entrée de la réserve. Le paysage se transforme peu à peu : les champs cultivés cèdent la place aux vastes plaines herbeuses du Mara, où apparaissent déjà les premiers troupeaux gardés par des bergers masaï. Ce trajet d'environ 4 à 5 heures marque la transition entre la vallée du Rift agricole et la savane emblématique du Masaï Mara.

Arrivée en début d'après-midi au Masaï Mara.

*Le **Masaï Mara** est la réserve la plus emblématique du Kenya, prolongement au nord du parc tanzanien du Serengeti. Ses plaines ponctuées d'acacias caractéristiques en font l'un des meilleurs endroits d'Afrique pour l'observation de la faune sauvage.*

Au-delà de sa faune, le nom même de la réserve rend hommage au peuple masaï qui habite encore aujourd'hui les terres environnantes et perpétue un mode de vie pastoral traditionnel, en harmonie avec cet environnement exceptionnel. « Mara », qui signifie « tacheté » en langue maa, évoque quant à lui l'aspect du paysage, ponctué d'arbres et de buissons à perte de vue.

Installation et déjeuner au lodge Sarova Mara Game Camp 4*.

Après-midi libre pour se reposer et profiter des installations du lodge.

En fin d'après-midi, départ pour un premier **safari** dans le Masaï Mara.

C'est le moment idéal pour observer la faune, particulièrement active à cette heure où la chaleur retombe : lions, guépards et hyènes reprennent leur activité, tandis que les troupeaux de gnous, zèbres et gazelles continuent de paître dans la lumière dorée du couchant.

Cette lumière particulière de fin de journée, propice à de superbes photographies, offre également l'occasion d'assister à un coucher de soleil spectaculaire sur l'immensité de la savane, avant le retour au lodge.

Dîner et nuit à l'hôtel **Sarova Mara Game Camp 4*** (2 nuits).

JEUDI 4 FÉVRIER

MASAÏ MARA

En option : réveil matinal pour un **survol en montgolfière** du parc. Survolez les vastes plaines du Masaï Mara au lever du soleil et découvrez la faune africaine sous un angle inédit : troupeaux de gnous, girafes ou éléphants vus du ciel, offrant une perspective que l'on ne peut avoir depuis un véhicule au sol. Après ce moment magique, l'expérience se prolonge avec un petit déjeuner au cœur de la nature, dans un cadre unique, entouré par les couleurs et l'atmosphère du lever du jour. Cette activité remplace le safari au lever du jour initialement prévu au programme. Retour au lodge en milieu de matinée où vous retrouverez le reste du groupe.

Départ matinal pour un safari au lever du jour, alors que la savane s'éveille sous les premières lueurs de l'aube.

Ce moment privilégié offre une lumière douce et dorée ainsi que les meilleures conditions d'observation : c'est en effet à cette heure fraîche que les prédateurs, actifs durant la nuit, sont encore souvent visibles avant de se retirer à l'ombre pour la journée.

Lions, hyènes ou guépards peuvent ainsi être aperçus au retour de leur chasse nocturne, tandis que les troupeaux d'herbivores commencent tranquillement à paître dans le calme du petit matin.

Retour au lodge pour le petit déjeuner en milieu de matinée.

Temps libre pour se reposer et profiter des installations du lodge.

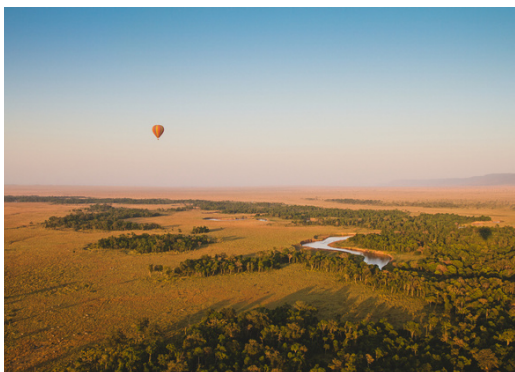
Déjeuner au lodge.

En milieu d'après-midi, départ pour un **deuxième safari** dans le parc.

*La réserve abrite les **Big Five** (lion, léopard, éléphant, buffle, rhinocéros), ainsi que d'importantes populations de guépards, hyènes, girafes, zèbres et gazelles, présentes toute l'année grâce aux ressources en eau et pâturages du Mara. La saison sèche favorise particulièrement l'observation animale, les troupeaux se rassemblant autour des points d'eau et des zones les plus verdoyantes.*

Apéritif dans le bush, puis retour au lodge au coucher du soleil.

Dîner et nuit à l'hôtel **Sarova Mara Game Camp 4***.





VENDREDI 5 FÉVRIER

MASAÏ MARA – LAC NAIVASHA

Départ matinal vers le **lac Naivasha** (environ 5h30 de trajet).

Ce lac d'eau douce est situé dans la vallée du Rift kenyan, à environ 1 900 mètres d'altitude. Entouré de terres fertiles propices à l'agriculture (notamment la culture de fleurs), il abrite une faune riche : hippopotames, oiseaux aquatiques et de nombreuses espèces de poissons. Il offre un cadre idyllique pour l'observation ornithologique.

En début d'après-midi, installation au lodge **Lake Naivasha Sopa Resort 4***.

Déjeuner au lodge.

Ensuite, embarquement pour une **navigation** d'environ 1 heure sur le lac Naivasha, surnommé « Happy Valley ».

*Le **lac Naivasha** tire son nom du mot masai Nai'posha, signifiant « eau agitée », en référence aux vents violents qui peuvent soudainement troubler sa surface. Ce lac d'eau douce, l'un des rares de la région, est habité depuis des siècles par les communautés masai et kikuyu, qui y pratiquaient pêche et élevage.*

Au début du XXe siècle, ses rives ont été surnommées « Happy Valley » par les colons britanniques, en référence au mode de vie insouciant et festif d'une partie de la communauté coloniale alors installée dans la région, connue pour ses excès et sa vie mondaine.

Débarquement sur **Crescent Island** pour un **safari pédestre**.

*Au cœur du lac se trouve **Crescent Island**, petite péninsule en forme de croissant devenue réserve privée de faune sauvage. En l'absence de prédateurs majeurs, elle offre la possibilité unique d'effectuer des safaris à pied au milieu des girafes, zèbres, gazelles, impalas et d'une multitude d'oiseaux, dans un cadre paisible et sécurisé. C'est l'endroit idéal pour allier contemplation de beaux paysages et observation d'une faune variée.*

Retour au lodge.

Dîner et nuit au lodge **Lake Naivasha Sopa Resort 4*** (1 nuit).

SAMEDI 6 FÉVRIER

LAC NAIVASHA – AMBOSELI

Départ pour **Amboseli**, l'un des parcs les plus populaires du Kenya, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO.

En cours de route (environ 2 heures de trajet), visite d'une **plantation de thé** avec dégustation de thé local.

Le thé occupe une place centrale dans l'économie et le paysage kenyans. Introduit au début du XXe siècle par les colons britanniques, il trouve dans les hauts plateaux du pays des conditions idéales : altitude élevée, sols volcaniques fertiles, pluies abondantes. Les régions de Kericho, Nandi Hills ou Limuru sont ainsi devenues emblématiques de cette culture, avec leurs collines recouvertes à perte de vue de théiers d'un vert éclatant.

Aujourd'hui, le Kenya est l'un des principaux producteurs et exportateurs de thé noir au monde, grâce notamment à des centaines de milliers de petits producteurs organisés en coopératives, aux côtés de grandes plantations industrielles. C'est l'une des principales ressources d'exportation du pays.

Déjeuner dans les jardins de la plantation.

Continuation vers Amboseli en prenant la route vers le sud, en direction de la frontière tanzanienne (environ 5h de trajet).

Tout au long du trajet, le paysage se transforme progressivement : les collines cultivées cèdent la place à de vastes étendues semi-arides, ponctuées d'acacias caractéristiques et de villages masai.

À l'approche d'Amboseli, le Kilimandjaro se dévoile peu à peu à l'horizon, dominant les plaines poussiéreuses de sa silhouette enneigée. Cette arrivée progressive, entre savane et sommet mythique, marque l'entrée dans l'un des parcs les plus emblématiques d'Afrique de l'Est, réputé pour ses vues imprenables sur le plus haut sommet du continent.

Arrivée en fin d'après-midi au lodge.

Installation, dîner et nuit au **Kibo Safari Camp 4*** (2 nuits).





DIMANCHE 7 FÉVRIER

AMBOSELI

Départ pour une **journée entière de safari** dans le parc Amboseli, à bord de votre 4X4.

*Bien qu'il soit plus petit que d'autres parcs kenyans, il abrite une grande variété de faune. Vous pouvez vous attendre à voir des troupes d'éléphants, des lions, des gnous, des zèbres, des girafes, des buffles et de nombreux oiseaux (plus de 400 espèces recensées, dont des flamants roses, des pélicans, des aigrettes, des rapaces et des oiseaux migrateurs). Entre marécages et savane, **Amboseli** est un lieu idéal pour l'observation des animaux, notamment grâce à la faible végétation du parc. Les éléphants, très présents ici, ont la particularité de porter de grandes défenses.*

Le parc est célèbre pour ses vues spectaculaires sur le mont Kilimandjaro, le plus haut sommet d'Afrique. Les conditions météorologiques claires, en particulier tôt le matin et en fin d'après-midi, permettent aux visiteurs d'admirer cette majestueuse montagne en arrière-plan.

Déjeuner dans le bush.

En milieu d'après-midi, départ pour un **deuxième safari** dans le parc.

En fin de journée, apéritif à **Observation Hill** au coucher du soleil, puis retour au lodge.

***Observation Hill** est l'unique point en hauteur du parc Amboseli accessible aux visiteurs, offrant un panorama à 360° sur l'ensemble de la réserve. Depuis ce promontoire, on peut admirer les marécages, la savane environnante et, par temps clair, la silhouette majestueuse du Kilimandjaro en toile de fond.*

C'est également un excellent poste d'observation pour repérer, à distance, les troupes d'éléphants, de buffles ou de gnous évoluant dans les plaines et marécages en contrebas. Un arrêt incontournable pour prendre la mesure de l'immensité et de la diversité des paysages d'Amboseli.

Dîner d'adieu et nuit au **Kibo Safari Camp 4***.

LUNDI 8 FÉVRIER

AMBOSELI – NAIROBI ✈

Route de retour vers Nairobi (environ 4h30 de trajet).

Visite de la **maison-musée de Karen Blixen**, connue pour son ouvrage *Out of Africa*.

Déjeuner dans les jardins de Karen Blixen.

Le musée Karen Blixen occupe l'ancienne demeure de l'écrivaine danoise Karen Blixen, auteure du célèbre roman Out of Africa (La Ferme africaine). Construite au début du XXe siècle, la maison a été son foyer de 1917 à 1931, période durant laquelle elle y exploitait une plantation de café au pied des collines de Ngong.

Aujourd'hui transformée en musée, la propriété a conservé son atmosphère coloniale d'origine, avec son mobilier d'époque et ses objets personnels. Elle est entourée de magnifiques jardins arborés, plantés d'essences locales et exotiques, offrant un cadre paisible et verdoyant, propice à la flânerie et empreint de nostalgie pour cette page marquante de l'histoire du Kenya.

Ensuite, visite du **Giraffe Centre**, un sanctuaire dédié à la protection de la girafe de Rothschild.

Créé en 1979 par le couple américain Jock et Betty Leslie-Melville dans le but de sauver la girafe de Rothschild, alors menacée d'extinction, le Giraffe Centre s'est depuis imposé comme un lieu incontournable à Nairobi. Il joue un rôle clé dans la réintroduction réussie de girafes dans les parcs nationaux kenyans, tout en offrant une expérience unique aux visiteurs. Depuis une plateforme surélevée, vous pourrez nourrir les girafes à la main et les observer de tout près, pour un moment inoubliable.

En fin de journée, quelques chambres seront à votre disposition à l'**Argyle Grand Hotel** pour vous rafraîchir et vous changer.

Dîner à l'hôtel puis transfert dans la soirée à l'aéroport de Nairobi afin de procéder aux formalités d'enregistrement.

Vol de nuit **direct** à destination de Bruxelles avec la compagnie Brussels Airlines.

MARDI 9 FÉVRIER

✈ BRUXELLES

Arrivée à Bruxelles en début de matinée.

– FIN DE VOTRE SEJOUR –



HEBERGEMENTS

SAROVA PANAFRIC HOTEL 4* - NAIROBI

NOMBRE DE NUITEES : 1

Situé au cœur de Nairobi, cet hôtel entouré de jardins paysagers allie confort moderne et charme africain contemporain. Les chambres, spacieuses et climatisées, offrent une vue sur la piscine ou les jardins tropicaux.



SAROVA LION HILL GAME LODGE 4* - NAKURU

NOMBRE DE NUITEES : 1

Ce lodge est situé sur les hauteurs de Lion Hill, au cœur du parc national de Lake Nakuru. Il offre des vues panoramiques sur le lac et ses célèbres flamants roses. Les chalets, reliés au bâtiment principal par des passerelles en bois, disposent d'une terrasse privée avec vue sur le lac et les jardins environnants.



SAROVA MARA GAME CAMP 4* - MASAÏ MARA

NOMBRE DE NUITEES : 2

Situé au cœur de la réserve du Masaï Mara, en hauteur avec vue dégagée sur les plaines, ce camp de tentes de luxe se distingue par son cadre sauvage et authentique. Les tentes, spacieuses et raffinées, disposent d'une terrasse privée avec vue sur la savane. Sa cuisine met à l'honneur les produits du potager du camp.



LAKE NAIVASHA SOPA RESORT 4* - NAIVASHA

NOMBRE DE NUITEES : 1

Installé sur 120 acres de prairies parsemées d'acacias, sur les rives du lac Naivasha dans la vallée du Rift, ce resort offre un cadre naturel exceptionnel où girafes, phacochères et singes évoluent librement dans les jardins. Les chambres spacieuses, réparties en cottages, disposent d'une véranda privée, de la climatisation et de tout le confort moderne.



KIBO SAFARI CAMP 4* - AMBOSELI

NOMBRE DE NUIITES : 2

Niché au cœur du parc national d'Amboseli, à deux pas de la porte de Kimana, le Kibo Safari Camp offre une expérience safari authentique face au majestueux Mont Kilimandjaro. Ce camp de tentes de luxe, réparti sur un vaste terrain paysager, propose des hébergements spacieux avec une vue imprenable sur la savane ou la montagne.



REMARQUES IMPORTANTES

Pour participer à ce voyage (pour les citoyens de nationalité belge, pour les autres nationalités, veuillez contacter votre ambassade) vous devez être en possession :

- D'un **passport international** valable minimum 6 mois à la date d'arrivée et contenant au moins 2 pages vierges.
- D'une autorisation électronique de voyage (eTA – Electronic Travel Authorization), qui devra être remplie en ligne au plus tard 72 heures avant le départ (+/- 30 \$ à ce jour).

Depuis le 1er janvier 2024, les voyageurs belges sont dispensés de visa.

Aucune vaccination n'est obligatoire pour participer à ce voyage. N'hésitez cependant pas à contacter votre médecin pour connaître ses éventuelles recommandations particulières.

Pour ce type de voyage, l'ensemble des transferts s'effectue en 4x4. **Les bagages doivent donc impérativement être des sacs souples.** L'espace dans le coffre des 4x4 étant limité, il est nécessaire de respecter cette règle afin de ne pas endommager les bagages et permettre un confort optimal. Nous recommandons vivement de voyager léger, en évitant d'emporter des affaires superflues.

Ce séjour implique quelques réveils matinaux, ceux-ci sont inévitables afin d'optimiser le déroulement des visites. De plus, ils vous feront profiter de la beauté des paysages sous différentes lumières.

Le réseau routier est correct sur les grands axes et moyen sur les axes secondaires, ce qui implique une conduite prudente et une vitesse adaptée. Les déplacements peuvent être longs, mais inéluctables pour une bonne découverte du pays.

L'ordre des visites pourrait être modifié si besoin et adapté en fonction des normes en vigueur au moment du voyage pour le bon déroulement de celui-ci, en fonction des restrictions éventuelles, des conseils du guide, des modifications des compagnies aériennes, des aléas du trafic, etc.

Les photos sont présentées à titre illustratif et sont non contractuelles.

LE PRIX

SUR BASE DE MINIMUM 10 PARTICIPANTS

☐ PRESTO JUSQU'AU 30/09	PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE :	5.335 €
☐ A PARTIR DU 01/10	PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE :	5.590 €
☐ LE SUPPLEMENT SINGLE :	875 €	
☐ LE SURVOL EN MONTGOLFIERE PAR PERSONNE :	450 €	

CE PRIX COMPREND

- ✍ Les vols internationaux avec la compagnie aérienne Brussels Airlines en classe économique
- ✍ Les taxes aériennes (sous réserve de modifications, à ce jour +/- 313 €)
- ✍ Les transferts et les transports en 4x4 privés semi-ouverts
- ✍ Le logement et les petits déjeuners dans les hôtels mentionnés ou similaires
- ✍ La pension complète hors boissons (restaurants locaux et hôtels)
- ✍ L'eau à disposition dans le véhicule pour remplir les gourdes pendant les safaris
- ✍ Toutes les visites et excursions mentionnées au programme
- ✍ Les services de chauffeurs de 4x4 / guides locaux parlant français
- ✍ Les droits d'entrée dans les réserves et les parcs nationaux mentionnés au programme
- ✍ L'accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles par Preference
- ✍ La prime du Fonds de Garantie
- ✍ La TVA d'application

CE PRIX NE COMPREND PAS

- ✍ Les boissons, les différents pourboires et les dépenses personnelles
- ✍ Les assurances
- ✍ Les droits de photos et de vidéo sur les sites
- ✍ L'autorisation de voyage électronique « eTA » (+/- 30 \$ à ce jour - sous réserve de modification par les autorités)
- ✍ Le survol en montgolfière (en option)
- ✍ Les éventuelles modifications de taxes aériennes

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs et de la TVA en date 27/07/2026



INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT:

KENYA, ROYAUME DE LA VIE SAUVAGE

DU 1 AU 9 FÉVRIER 2027

Je, soussigné (e),

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ LOCALITE : _____

TELEPHONE : _____ GSM 1 : _____ GSM 2 : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 1) : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 2) : _____

RESERVE _____ PLACE (S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE

DONNEES PASSAGER N°1 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE PASSEPORT : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

☐ L'OPTION SURVOL EN MONTGOLFIERE : 450 €

DONNEES PASSAGER N°2 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE PASSEPORT : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

☐ L'OPTION SURVOL EN MONTGOLFIERE : 450 €

TYPE DE CHAMBRE: ☐ DOUBLE (1 LIT) ☐ TWIN (2 LITS) ☐ DOUBLE (à partager) ☐ SINGLE

LE PRIX*

☐ PRESTO JUSQU'AU 30/09 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : 5.335 €

☐ A PARTIR DU 01/10 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : 5.590 €

☐ LE SUPPLEMENT SINGLE : 875 €

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT :

KENYA, ROYAUME DE LA VIE SAUVAGE

DU 1 AU 9 FÉVRIER 2027

OPTION : ASSURANCE (XPLORASSUR)

☐ JE SOUHAITE SOUSCRIRE A L'ASSURANCE :

☐ **ANNULATION (hors Covid)**

Prime de 4% sur l'ensemble de mon dossier

☐ **MULTIRISQUE ÉPIDÉMIES** (annulation + bagages + assistance rapatriement + épidémies dont Covid)

Prime de 5,76% sur l'ensemble de mon dossier

☐ **ASSISTANCE PLUS** (bagages + assistance rapatriement)

Prime de 2% sur l'ensemble de mon dossier

☐ **COMPLÉMENTAIRE CARTE BANCAIRE*** (annulation + bagages + assistance rapatriement)

Prime de 2,90% sur l'ensemble de mon dossier

*UNIQUEMENT VALABLE POUR LES CARTES GOLD MASTERCARD ET VISA PREMIER, DÉLIVRÉES PAR UNE BANQUE BELGE, FRANÇAISE OU SUISSE.
TOUT AUTRE TYPE DE CARTE BANCAIRE EST EXCLU.

☐ JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

PAIEMENT

UN ACOMPTE DE 30% est payable à la réservation.

Si vous souscrivez à l'assurance, merci de bien vouloir ajouter le montant total de la prime d'assurance aux 30% d'acompte.

Le solde du dossier est payable au plus tard pour le : **1 janvier 2027**

Compte bancaire KBC au nom de Travel Team Consult And Representative SA

IBAN : BE92 7440 6349 9223

SWIFT/BIC : KREDBEBB

REFERENCE : Kenya - D.4090

En cas de paiement par carte de crédit, seules les cartes VISA et MASTERCARD sont acceptées.

Par la présente, je souscris un contrat de voyage à forfait selon les conditions particulières de vente de Travel Team Consult & Représentative S.A. (ci-joint) et selon les conditions générales de vente de la commission de litiges voyages à forfait (disponible à la demande avec le formulaire d'information standard B).

En cas de souscription à l'assurance, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du contrat.

J'autorise Preference - Travel Team consult & représentative S.A. à utiliser mes données personnelles du présent formulaire pour le bon suivi de mon inscription au voyage et j'accepte d'être tenu informé des différents produits ou promotions par email et/ou par poste.

Fait à _____, le _____

SIGNATURE POUR ACCORD :

A renvoyer chez :

Preference - Travel Team (Lic. A 1652)

Rue des Francs 79, boîte 4 - 1040 Bruxelles

Lundi au vendredi : 9h - 17h (sur rendez-vous)

Tel : 02/647 30 00

info@preference.be | www.preference.be

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1^{er} décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT: INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier la hausse ou la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :

Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®
www.gfg.be

01/07/2018

Lic Cat A 1652



Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Produit : INDIVIDUEL CONFORT Belgique N°5800

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

INDIVIDUEL CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

FORMULE « ANNULATION » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

Jusqu'à 20 000 € par personne

- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

✓ BAGAGES

Jusqu'à 1 500 € par personne

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour prématuré
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par événement

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

FORMULES « MULTIRISQUE » ET « COMPLEMENTAIRE CARTE BANCAIRE » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

✓ BAGAGES

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

✓ Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »

✓ ANNULATION DE VOYAGE

- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ! Les conséquences des états alcooliques et la consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,
- ! Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation,
- ! Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.
- ! Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse.



Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.



Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de régler la cotisation.

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- En cas de sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.